

Communiqué de presse

Les membres du bureau de l'association CropLife Maroc ont été reçus par le Directeur Général de l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, le 28 juin 2013 au siège de l'office à Rabat.

Voici ci-après, les points qui ont été abordés et débattus :

1. Volet législatif et réglementaire

- ✓ Nécessité de saisir l'opportunité du projet de jumelage avec l'UE pour mettre à niveau, dans les plus brefs délais, la loi 42/95 et ses décrets d'applications devenus obsolètes. A ce titre, CropLife Maroc pense que l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, en concertation avec les autres partenaires, est l'organisme le mieux placé pour mener à bien une telle tâche.
- ✓ Nécessité de trouver une solution, urgente et adaptée, en concertation avec les professionnels du secteur, à la situation de non-conformité où se trouve le circuit de distribution et de revente par rapport à la législation en vigueur. A ce titre, CropLife Propose que ce cas soit discuté avec la profession, avec la possibilité pour les revendeurs qui avaient suivi la formation, prévue dans ce sens, de bénéficier d'un agrément provisoire, limité dans le temps.
- ✓ Permettre aux sociétés qui répondent aux normes d'exercer leurs activités d'importation et de distribution avec un agrément couvrant plusieurs dépôts conformes.
- ✓ Nécessité de légiférer sur les changements mineurs au niveau des formulations
- ✓ Nécessité d'activer la création de la commission nationale pour le suivi des cultures mineures. A ce titre, CropLife Maroc propose que la menthe soit classée comme culture mineure

2. Volet procédures d'homologation des PUA

- ✓ CropLife Maroc supporte et s'engage pour l'homologation des produits de qualité (Spécialités ou génériques) et sollicite un contrôle plus strict des dossiers d'homologation,
- ✓ CropLife Maroc demande à ce que tous les produits, spécialités ou génériques, qui ont un dossier complet, répondant aux normes, bénéficient d'une homologation de 10 ans comme le stipule la loi.
- ✓ Vu que la vague des produits ré-homologués en 2004 va bientôt arriver à échéance, et vu que les moyens du service des homologations sont très limités, CropLife Maroc propose un report de cette échéance et souhaite que la position officielle soit clarifiée le plus tôt possible.
- ✓ CropLife Maroc propose, d'étudier la possibilité, en cas de besoin, de faire appel à des experts externes, pour soulager le service des homologations.
- ✓ Nécessité de créer une commission pour le suivi de l'entrée en vigueur de l'application du SGH (Système Général Harmonisé) en matière d'étiquetage et de son impact sur les attestations d'homologations utilisées comme étiquettes pour les pesticides.
- ✓ Nécessité de renforcer les capacités du service des homologations des intrants chimiques, afin de permettre une étude plus approfondie des dossiers.



C/O Fédération de la Chimie et de la Parachimie
Lotissement Kamal N°6, Ain Sebaâ – Casablanca – Maroc

Tel +212 5 22 66 53 03 FAX +212 5 22 66 53 04 www.croplife.ma

- ✓ Nécessité d'assurer un bon archivage des dossiers d'homologation

3. Volet procédures de contrôle à l'importation des PUA:

- ✓ Activer la création du comité restreint regroupant les professionnels, LOARC, l'ONSSA (Central et DCQ) pour définir et clarifier les procédures de contrôle à l'importation des pesticides à usage agricole.
- ✓ Trouver une solution aux blocages fréquents des pesticides au niveau des ports d'entrées
- ✓ Nécessité d'harmoniser l'application des procédures au niveau des DCQ
- ✓ Pour un meilleur contrôle, CropLife Maroc propose, au lieu des analyses systématiques qui se limitent uniquement à la teneur en matière active des produits, des contrôles ciblés, mais plus détaillés pour détecter les impuretés et autres.

4. Opération de traitement des céréales :

- ✓ CropLife Maroc propose une campagne renforcée de sensibilisation et de vulgarisation à travers les radios et la télévision pour l'utilisation rationnelle et raisonnée des pesticides nécessaires pour la protection des récoltes et l'amélioration des rendements.